

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Le vingt-trois juillet deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 16 juillet 2020. 3 procurations ont été déposées.

DÉCISIONS

1°/ ORGANISATION RENTREE 2020-2021 (ALSH DU MERCREDI – TARIFS – HORAIRES DU PERSONNEL)

Vu l'accord et la validation de l'académie de Rennes, en date du 30 juin 2020, de passer à 4 jours d'école aux horaires suivants :

- Lundi, Mardi, jeudi et vendredi : 8H45 à 11H45 et 13H15 à 16H15.

1-1°/ Accueil de loisirs du mercredi :

Les conditions d'admission :

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés à l'école municipale de Guern, mais aussi aux enfants résidant à Guern et non scolarisés sur la commune.

L'accueil est ouvert à un maximum de 4 enfants scolarisés et demeurant à l'extérieur de la commune avec inscription préalable en mairie : guern@orange.fr.

Inscription obligatoire au minimum 48H avant utilisation du service, via le Portail famille :

https://guern.portail_defi.net

1-2°/ Les tarifs :

GRILLE TARIFAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2020-2021

Service cantine - 11h45 à 13h

Prix repas enfants : 3€ & non inscrit 5,40€, enseignants/personnels : 5.40€, personnes extérieures : 6.80€

Service de garderie ALSH du matin - 7h30 à 8h30

Quotient familial	-560		561 à 900		901 à 1300		1301		non inscrit + 1,5€	
Horaires	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total
7h30-8h	0,40 €	0,40 €	0,45 €	0,45 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €	2,10 €	2,10 €
8h-8h30	0,40 €	0,80 €	0,45 €	0,90 €	0,50 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €	0,60 €	2,70 €

Service de garderie ALSH du soir - 16H30 à 19H00 (du lundi au vendredi)

Quotient familial	-560		561 à 900		901 à 1300		1301		non inscrit + 1,5€	
Horaires	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total
16h30-17h goûter inclus	0,90 €	0,90 €	0,95 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,10 €	1,10 €	2,60 €	2,60 €
17h-17h30	0,40 €	1,30 €	0,45 €	1,40 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,70 €	0,60 €	3,20 €
17h30-18h	0,40 €	1,70 €	0,45 €	1,85 €	0,50 €	2,00 €	0,60 €	2,30 €	0,60 €	3,80 €
18h-18h30	0,40 €	2,10 €	0,45 €	2,30 €	0,50 €	2,50 €	0,60 €	2,90 €	0,60 €	4,40 €
18h30-19h	0,40 €	2,50 €	0,45 €	2,75 €	0,50 €	3,00 €	0,60 €	3,50 €	0,60 €	5,00 €

Tout dépassement d'horaire de fermeture : 12€ la 1/2 heure

Service ALSH du Mercredi AM										
Quotient familial	-560		561 à 900		901 à 1300		1301		Extérieur & non inscrit	
Horaires	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total
Garderie 7H30-9H00										
7h30-8h	0,40 €	0,40 €	0,45 €	0,45 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €	2,10 €	2,10 €
8h-8h30	0,40 €	0,80 €	0,45 €	0,90 €	0,50 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €	0,60 €	2,70 €
8h30-9h	0,40 €	1,20 €	0,45 €	1,35 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,80 €	0,60 €	3,30 €
Alsh 9h-16H30										
9h-11h45	3,00 €	3,00 €	5,00 €	5,00 €	7,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €	9,50 €	9,50 €
9H-13H avec repas	6,00 €	6,00 €	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €	11,00 €	12,50 €	12,50 €
11h45-16h30 avec repas	6,00 €	6,00 €	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €	11,00 €	12,50 €	12,50 €
13H-16H30	3,00 €	3,00 €	5,00 €	5,00 €	7,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €	9,50 €	9,50 €

Après 16H30 tarifs garderie ALSH du soir -Tout dépassement d'horaire de fermeture 12€ la 1/2 heure

1-3°/ Le personnel communal

Suite à l'arrêt des activités périscolaires (TAP) et retour à 4 jours de classe, les modifications d'horaires suivantes, qui seront soumises à l'approbation du comité technique de centre de gestion de la fonction publique territoriale :

Agents	H supprimées	H modifiées
Adjoint technique 33H/35H soit 1509H annuelles	ATSEM mercredi : 108H	Ménage salle polyvalente +0H30 x 4 j x 36 sem = 72H
	Accomp. TAP 0H15x4jx36 sem= 36H	ALSH Mercredi +1H75 = 63H
	Garderie mercredi matin 1H15 x 36sem=45H	Ajustement sur les remplacements
TOTAL	189	135
ATSM 33H15/35H soit 1520H annuelles	ATSEM mercredi : 3H x 36 sem=108H	ALSH Mercredi 3H x 36 sem=108H
	Ménage école mercredi 1h15 x 36 sem=45H	garderie mercredi matin 1h15 x 36 sem=45H
TOTAL	153	153
CUISINIER 28H / 35H soit 1280H annuelles	Pas de changement Alsh de mercredi (préparation, repas et ménage et animation) 4H x 36 semaines = 144H	
TOTAL	0	0
Adjoint technique 28H / 35H soit 1280H annuelles	TAP 0H50 x 4j x36sem=120H	ALSH mercredi + 1H ménage +1H préparation sur 36 sem soit +72H
		ALSH Guern Malguénac + 48H
TOTAL	120	120
Adjoint animation 17H50/ 35H soit 800H annuelles	Sport école: 15H15-16H15 1H x 36 sem x 2 jours	
TOTAL	72	72

Adjoint du patrimoine 35H/35H Actuellement à 80% jusqu'au 30/05/2021 soit 1280H	Coordination TAP : 270H	Médiathèque ouverture au public +5H x 36 sem soit 180H
	médiathèque période vacances -2H x 11 sem soit 22H	Préparation cours informatique public + 18H et cours + 72 soit 90H
	Gestion médiathèque - 61H30	Aide à l'informatique à l'école +32H
		Communication mairie (Guern Actus, magazine etc..) + 54H
TOTAL	353,5	356

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les nouveaux horaires de l'accueil de loisirs du mercredi (ALSH) et les tarifs tel qu'énoncés ci-dessus,

1-4°/ Titularisation du Cuisinier

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2020 et de supprimer le poste d'auxiliaire correspondant.

Le conseil municipal décide de titulariser l'adjoint technique sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe fonction cuisinier, à compter du 1^{er} septembre 2020, sur le temps de travail actuel 28H hebdomadaires.

Le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2020 est le suivant :

TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} stagiaire classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet - 31h58/35 ^{ème}
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet - 33/35 ^{ème}
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM principal de 2 ^{ème} e classe	Temps non complet - 33h15/35 ^{ème}
1	Animateur Stagiaire catégorie B	Temps non complet - 17h50/35 ^{ème}
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet -
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe stagiaire (cuisinier)	Temps non complet 28h/35 ^{ème}

NON TITULAIRES

Nombre	Contrats	Observations
1	Auxiliaire non titulaire adjoint technique territorial	Temps non complet 28h/35 ^{ème}
1	Apprenti adjoint technique territorial	Temps complet

2°/ DEMANDE DE SUBVENTION DES ECOLES SPECIALISEES

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite au courrier en date du 30 juin 2020, de l'école Diwan. Celle-ci demande une revalorisation de la subvention accordée pour l'année scolaire 2019-2020, soit 120€ par enfant (délibération n°87 du 12/12/2019). Cette somme représente la moitié du coût d'un élève de l'école de GUERN.

A la lecture de l'article L442-5-1, il est noté que « la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L.312-10 est une **contribution volontaire** ».

Monsieur le maire propose d'augmenter la subvention à 75% du coût de revient d'un enfant scolarisé à l'école de Guern.

Le débat met l'accent sur le mécontentement général du ton utilisé par la signataire de la lettre reçue, alors qu'une subvention est déjà accordée et mandatée, même si les membres comprennent les difficultés financières que rencontre l'école Diwan.

Un membre du conseil propose de payer la totalité de coût d'un enfant et un conseiller s'abstient de répondre.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention :

- **DECIDE** de maintenir la décision prise (délibération n° 87 du 12/12/2019) d'attribuer une participation de 50% du coût d'un élève fréquentant l'école de Guern, soit 120.00€ par enfant, somme déjà versée pour l'année scolaire 2019-2020.

3°/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PARTICIPATION AUX COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le nouveau conseil communautaire a été élu le 16 juillet 2020. Il propose aux membres de l'assemblée de participer aux différentes commissions et transmettre la liste à Pontivy Communauté.

Les 14 commissions :

- **Développement économique - Enseignement supérieur & recherche - Agriculture**
- **Action sociale – Petite enfance – Santé**
- **Solidarité – Projet de territoire – Mutualisation – Affaires générales**
- **Travaux**
- **Finances**
- **Ressources Humaines**
- **Aménagement du territoire (Urbanisme – Mobilité – Fibre)**
- **Environnement – Transition énergétique**
- **Tourisme & patrimoine**
- **Conception et gestion des équipements communautaires**
- **Culture – Communication - Evènementiel**
- **Eau potable – Assainissement – GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**
- **Collecte, valorisation & prévention des déchets**
- **Habitat**

Propositions à transmettre pour **le 21 août.**

4°/ LOYER NOUVEAU CABINET DE KINESITHERAPIE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux nécessaires à l'ouverture du nouveau cabinet de kinésithérapie, à la même adresse 10 Rue de l'étang, ont été réalisés par l'entreprise Le Sourn Habitat pour un montant de 5393.30€ HT soit 6471.96€ TTC (délibération n° 18 du 20/02/2020). La surface du nouveau local est plus de 3 fois supérieure à l'actuel cabinet.

Suivant accord, la locataire réalisera la couche de peinture de finition, les services techniques réaliseront la couche d'apprêt, poseront de nouvelles plinthes, poseront un film occultant sur les fenêtres côté rue et changeront le revêtement de sol d'une des salles. Des sous-compteurs mesurant la consommation électrique, de chauffage et d'eau seront installés. Une opération identique est à réaliser pour le logement, afin de pouvoir réaliser un bilan annuel des charges.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de louer le cabinet de kinésithérapie sis 10 Rue de l'Etang au rez de chaussée, après finition des travaux, pour un montant mensuel de

- Loyer principal : 300.00€
- Charges locatives : 110.00€ (comprenant l'électricité, le chauffage et l'eau)

Soit un total de 410.00 €

Le conseil municipal décide la gratuité du premier loyer dû par la locataire en compensation des travaux de peinture qu'elle aura réalisées elle-même.

5°/ NOUVEAU SYSTEME INFORMATION MAIRIE - Logiciels

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de migration des données pour un montant de 3996.00€ HT soit 4795.20€ TTC, de la société START ABI auprès de l'entreprise JVS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de porte document électroniques pour 6 comptes pour un montant de 1032.72€ HT soit 1239.26€ TTC, auprès de l'entreprise JVS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de refuser l'option gestion des ressources humaines GRH et gestion du cimetière.

6°/ AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE DE LA SARL LS ENERGIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un dossier de consultation du public concernant les installations classées pour la protection de l'environnement - régime de l'enregistrement (arrêté préfectoral du 29 juin 2020).

L'ouverture de la consultation du public, prévue par la procédure d'enregistrement, portant sur la demande présentée par la SARL LS Energies, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerroch » dans notre commune, en vue d'exploiter une installation de méthanisation à cette même adresse, qui aura lieu en notre mairie pendant 4 semaines, soit **du lundi 3 août 2020 à 8h30 au mardi 1er septembre 2020 à 17h30.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne l'avis suivant :

Avis favorable sous réserve de prendre les précautions nécessaires, notamment l'installation des couvertures des cuves de stockage, avant tout début d'exploitation.

La commune réalisera, conjointement avec la SARL LS ENERGIE, un diagnostic des routes en prévision d'un accroissement de trafic d'engins à fort tonnage.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de constituer la commission de contrôle des listes électorales pour veiller à la régularité des listes conformément à la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, propose les membres constituant la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

1 conseiller municipal titulaire : Morgane NEDELLEC

1 conseiller municipal suppléant : Philippe GERBEAU

1 délégué de l'administration titulaire : Adeline COMMEUREC

1 délégué de l'administration suppléant : Yoann LE BADEZET

1 délégué du tribunal judiciaire titulaire : Gurvan LERAY

1 délégué du tribunal judiciaire suppléant : Yannick LE DEVEHAT

7-2°/ PRIME EXCEPTIONNELLE - COVID-19

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Etat et les collectivités locales, peuvent verser une prime exceptionnelle défiscalisée à leurs agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (jusqu'à 1000€) (Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finance rectificative pour 2020 – JO n° 0102 du 26 avril 2020).

Le conseil municipal, décide d'octroyer une prime aux 3 personnes qui ont participé à la garde des enfants de soignant pendant la période d'urgence sanitaire suivant le nombre d'heures effectuées, respectivement 300€, 250€ et 150€.

Le conseil municipal, décide d'octroyer une prime aux 2 personnes du service administratif qui ont permis la continuité des services pour un montant de 100€ chacune.

7-3°/ VALIDATION MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX SUR L'ORGUE DE QUELVEN

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur l'orgue de Quelven.

- Travaux de relevage-démontage, nettoyage, cirage, traitement insecticide et remontage)

- Travaux électriques (éclairage de la tribune) et pose d'un déshumidificateur avec évacuation hydraulique)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le devis de Thierry SEMENOUX Technicien conseil agréé auprès de la Direction des Patrimoines et de l'Architecture de BORDEAUX, pour un montant de 1000.00€ HT soit 1200.00€ TTC.

7-4°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX SUR L'ORGUE DE QUELVEN

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est urgent de déposer les demandes de subventions concernant les travaux à réaliser sur l'orgue de Quelven dont le coût est le suivant :

ORGUE DE QUELVEN : ESTIMATIF	HT	TTC
<i>Maîtrise d'œuvre Mr Semenoux Thierry</i>	1 000,00 €	1 200,00 €
<i>Atelier Coréum Traitement</i>	1 670,50 €	2 004,60 €
<i>Orgues H.Saby - tx de relevage</i>	44 700,00 €	53 640,00 €
<i>Orgues H.Saby - Déshumidificateur</i>	4 300,00 €	5 160,00 €
<i>Travaux de branchement électriques + installation d'un éclairage en tribune</i>	1 500,00 €	1 800,00 €
<i>Evacuation hydraulique</i>	500,00 €	600,00 €
Total	53 670,50 €	64 404,60 €
<i>Dépenses imprévues 3%</i>	1 610,12 €	1 932,14 €
Total	55 280,62 €	66 336,74 €

Les travaux débiteront début d'année 2021 pour environ 5 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de Pontivy Communauté, pour ce programme de travaux.

INFORMATIONS

1°/ PLANNING PROGRAMME ENTRETIEN VOIRIE

Programme de voirie 2020 : l'entreprise Eiffage de Pontivy commencera les travaux le 24 août 2020 – Délai global de réalisation 8 semaines de travaux.

2°/ PLUI ET EAUX PLUVIALES – ENQUETES PUBLIQUES

2-1 °/ ENQUETE PUBLIQUE PLUI du lundi 7 septembre 2020 à 9h00 au vendredi 16 octobre 2020 à 17h00 inclus.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête (dossier et registre numériques et format papier)) seront consultables :

- en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique, 7j/7 et 24h/24, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-pontivy>,
- sur support papier aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessous,
- sur poste informatique dans chacun de ces lieux d'enquête.

Participation à l'enquête : Le public pourra formuler ses observations et propositions éventuelles :

- sur le registre numérique accessible depuis l'adresse mentionnée ci-dessus ou à partir de l'adresse suivante : plui-pontivy@mail.registre-numerique.fr. Les observations adressées par courriel seront consultables sur le registre numérique.
- sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux de Pontivy Communauté ainsi que dans les mairies identifiées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- par voie postale à Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy (56300) à l'attention de la présidente de la commission d'enquête relative au PLUi et au zonage d'assainissement. - par oral et écrit auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences qu'ils tiendront dans chacun des lieux d'enquête.

Aucune observation ou proposition reçue après le vendredi 16 octobre à 17h00 ne pourra être prise en considération par la commission d'enquête.

Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

A Pontivy, au siège de Pontivy Communauté :

- Le lundi 7 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- Le lundi 5 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 16 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Bréhan :

- Le jeudi 17 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Cléguérec :

- Le lundi 7 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 11h30,
- Le vendredi 16 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Le Sourn :

- Le mercredi 23 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Neulliac :

- Le mardi 15 septembre de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Noyal-Pontivy :

- Le lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 9 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le jeudi 15 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

A la mairie de Réguiny :

- Le samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 11h30,
- Le jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

A la mairie de Rohan :

- Le jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

2-2 °/ ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE COMMUNAL DES EAUX PLUVIALES A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en parallèle de l'enquête sur le PLUI, il convient de lancer l'enquête publique sur le zonage communal des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

Le tribunal administratif de Rennes a décidé de nommer Mme Michèle EVARD-THOMAS, commissaire enquêteur pour la commune de GUERN.

En accord avec la commissaire, *l'enquête se déroulera du 8 septembre à 9H au 16 octobre 2020 à 17H*, les dates de permanences sont les suivantes :

A la mairie de Guern :

- **Le mardi 8 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,**

A Pontivy, au siège de Pontivy Communauté :

- **Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,**

- **Le vendredi 16 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.**

Les dossiers d'enquête seront consultables :

- en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique, 7j/7 et 24h/24, à l'adresse suivante : site internet de la commune : <http://guern.free.fr> ;

- sur support papier dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus ;

- sur poste informatique dans chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions éventuelles :

- à partir de l'adresse suivante : adresse courriel de la commune : guern@orange.fr ;

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les lieux identifiés comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

Le projet de zonage des eaux pluviales à l'échelle intercommunale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

3°/ GUERN ACTUS DE SEPTEMBRE

Le prochain Guern Actus paraîtra début septembre, la responsable de la médiathèque a besoin des articles pour le 31 juillet au plus tard.

4°/ MISE A JOUR DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, le plan de sauvegarde communal est mis à jour et qu'il va prendre un arrêté de révision.

5°/ INFORMATIONS CHANTIERS EN COURS

- **La rénovation du logement rue des écoles** : les entreprises travaillent les mois de juillet et d'août pour une fin de chantier en septembre. Les menuisiers commenceront fin de semaine 31 et le carrelage début septembre.
- **La rénovation de la mairie** : un appel d'offre a été relancé sur la plateforme Megalis, pour le lot 2 – gros œuvre avec date d'échéance au 28/07/2020 à 12H.

6°/ BILAN ALSH MERCREDI et GARDERIE

Madame L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, en charge de la commission des finances, expose le bilan de l'Alsh du mercredi et de la garderie 2019-2020.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le maire informe l'assemblée, des désignations par la direction générale des finances publiques, des membres de la commission communale des impôts directs.

7-2°/ COMPTE RENDU DE L'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La commission des affaires scolaires s'est réunie le lundi 6 juillet 2020 à 18H en mairie, sur le thème du conseil municipal des enfants.

Il a été décidé d'ouvrir le conseil municipal des enfants à 9 enfants, 3 CE2, 3 CM1 et 3 CM2, scolarisés à l'école des Korrigans.

Planning :

Une réunion sera programmée début septembre pour fixer les modalités et l'organisation de ce conseil.

Le lundi 28 septembre : passage dans les classes pour présentation et lancement de la campagne.

Le lundi 5 octobre : campagne électorale des enfants.

Le vendredi 16 octobre : matin : élections, et après midi : dépouillement et résultat

Prévoir la mise en place du premier conseil avec demande de participation à la cérémonie du 11 novembre.

7-3°/ CHEMINS D'EXPLOITATION

Des conseillers signalent des chemins d'exploitation très dégradés et dangereux. Des courriers sont à expédier aux propriétaires de terrain longeant ces chemins, où des arbres encombrant le chemin :

- Chemin de Quilio à Poulduic,
- Quilio à Corn Er Pont,
- Kergouët,
- Bouilleno à l'ancienne carrière

Et des nids de poule de St Yves à Kerroch.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 septembre 2020 à 20h30